

Accord de libre-échange

Si l'on considère l'indépendance du Canada, toutes les nations du monde se sont engagées à divers degrés dans des accords commerciaux. Aucune autre nation ne s'est accusée ou a accusé son gouvernement d'avoir renoncé à l'indépendance nationale sous prétexte d'avoir cherché à faire de meilleures affaires pour un plus grand nombre de citoyens dans les domaines régis par les accords commerciaux.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et moi-même sommes souvent d'accord sur divers sujets, et notamment au sujet des transports. Cependant, en ce qui concerne ses doléances au sujet des transports, et en particulier pour ce qui est des transports ferroviaires au Canada, j'estime que tant que la société de la Couronne et la société d'État décideront de se faire concurrence dans le domaine des transports, nous serons mal desservis.

Malheureusement, le trafic qui s'effectue selon l'axe nord-sud est plus profitable que celui qui s'effectue sur l'axe est-ouest. Le problème, c'est qu'aussi bien dans l'est que dans l'ouest du Canada, le commerce est coincé sur un axe est-ouest. Le centre n'a pas trop à s'en plaindre, mais nous pourrions dans doute obtenir une plus grande prospérité aussi bien dans l'est que dans l'ouest du Canada.

Je suis surpris que mon collègue de Regina, dont la région dépend essentiellement de l'industrie de l'élevage de l'Ouest, tienne de tels propos sur cette question, car aux deux extrémités du Canada, on a intérêt à renforcer le commerce selon l'axe nord-sud.

Il existe au Canada certaines industries qui ne se développeront peut-être pas autant dans le nouveau régime. J'estime cependant que les industries d'exploitation des ressources naturelles, en particulier, et les industries techniques disposent désormais d'un marché à leur portée; il reste au gouvernement canadien à veiller à ce que le régime d'imposition au Canada soit comparable à celui de nos partenaires commerciaux.

Nous devons y veiller soigneusement. Si nos taxes dépassent celles auxquelles sont soumis d'autres entrepreneurs ou d'autres travailleurs, nos biens et nos services n'auront pas accès au marché mondial. Nous ne devons pas ignorer que nos échanges commerciaux s'opèrent dans un contexte de concurrence internationale. Que ce soit avec les pays riverains du Pacifique, avec les États-Unis ou avec la Communauté économique européenne, nous devons pratiquer un commerce mondial, et non nous condidérer à l'abri dans un igloo, et nous ne réussissons pas si nous conservons cette fausse impression de nos responsabilités commerciales.

Certains ont prétendus que le droit commercial américain continuerait de s'appliquer. Ils se sont gardés de dire que le droit canadien continuerait également de s'appliquer à nos échanges commerciaux avec les États-Unis, ce qui est tout aussi important. Ce qu'il faut également dire, c'est qu'il y aura un tribunal international. Notre sort ne sera plus entre les mains des autorités politiques américaines. Il y aura au contraire un tribunal international qui se prononcera sur les litiges auxquelles les échanges commerciaux pourraient donner lieu. D'après notre expérience, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la culture de pommes de terre,

nous sommes l'objet d'une décision politique plutôt que d'un projet d'accord juridique ou commercial. Ce n'est pas correct.

Certes, nous avons une responsabilité. J'ai dit que le gouvernement ne devrait pas imposer des impôts excessifs. Dans la vie industrielle de notre pays, il faut des gestionnaires bienfaisants, ambitieux et compétents. Nous devons être à la poursuite de nouveaux marchés. On dit que nous devrions chercher à nous tailler une place en bordure du Pacifique. Nous le faisons et nous occupons maintenant une part accrue de ce marché, mais jamais ce dernier n'a représenté le degré et le volume d'échanges nécessaires à la prospérité de notre pays.

Nous sommes et continueront d'être à la poursuite de tous les marchés, mais si nous n'avons pas le reste du monde que, à l'instar de la Communauté économique européenne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, de la côte Pacifique, nous constituons un bloc commercial, un marché axé sur des échanges justes et équitables, alors nous nous retrouverons dans la position où nous étions avec tous les accords commerciaux que la coalition qui existe depuis un bon bout de temps a conclus et qui font que toutes les lois américaines valent pour le GATT et s'appliquent aux échanges avec le Canada. Telle est encore la situation, mais de futures lois ne pourraient modifier ce traité. Celui-ci ne pourrait être modifié que par négociation. Telle est la structure internationale au sein de laquelle nous concluons des échanges par traité depuis nombre d'années.

M. Langdon: C'est faux.

M. McCain: On bavarde de ce côté. J'aimerais citer des propos du très honorable Winston Churchill en réponse à certaines observations. Je pense que ces propos s'appliquent au type d'observations qui émanent des deux partis de l'opposition. «Le député n'a jamais de chance lorsqu'il veut faire coïncider les faits qu'il expose avec la réalité». Dans un autre cas de nature comparable, Sir Winston Churchill a dit: «Je pense qu'il est difficile de dire le contraire de la vérité avec plus de précision».

Cela dit, monsieur le Président, j'en resterai là, car jamais l'opposé de la vérité n'a été présenté aux Canadiens par leurs représentants politiques avec plus de précision que ne l'ont fait les deux partis de l'opposition. C'est un déshonneur pour les deux, le Canada n'a pas besoin de tels gouvernants.

L'honorable Bob Kaplan (York Centre): Monsieur le président, j'entrerai dans la discussion en reprenant le point de vue exposé par mon honorable collègue qui vient de prendre la parole et pour lequel j'ai beaucoup de respect. Les observations qu'il a faites illustrent l'une des principales raisons pour lesquelles il est essentiel qu'il y ait plus de débats, plus de discussions sur les conditions de l'accord de libre-échange dont il est question dans le projet de loi à l'étude.

Mon collègue a dit que nous ne devrions pas nous préoccuper de lois futures, car dès que l'Accord commercial sera signé, les lois futures ne s'appliqueront pas. Il a fait allusion, avec une certaine affection et une certaine fierté, au mécanisme bilatéral de règlement des différends que prévoit cet Accord et qui, évidemment, serait validé par le projet de loi.